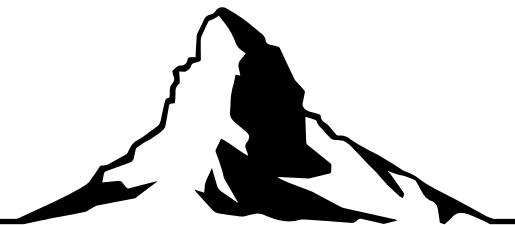


NEWSLETTER

N° 5 | Juin 2022



CHERS MEMBRES,

La raclette est un lien entre la ville et la campagne. Une véritable Raclette du Valais AOP est la vitrine de l'offre culinaire de notre canton. Il n'y a pas que nous qui l'aimons, nos hôtes aussi. Lorsqu'on voyage dans le Valais, il est incontournable de manger une raclette (ou mieux encore, plusieurs, et d'y revenir régulièrement). Et une fois rentré de ses vacances dans le Valais, on peut déguster chez soi une Raclette du Valais AOP avec des ami-e-s, tout en se remémorant ses bons souvenirs des montagnes valaisannes. C'est dans ce sens que la raclette relie la ville et la campagne.

Nous sommes donc très heureux que le Musée alpin suisse de Berne consacre cet été une exposition spéciale à la Raclette du Valais AOP. L'exposition présente en quatre chapitres ce qui caractérise ce fromage : depuis les odorantes herbes d'alpage jusqu'aux expériences gustatives uniques qu'il procure, en passant par la production contemporaine et la commercialisation. Il s'agit ni plus ni moins de l'identité culinaire d'un pays et de la tradition vivante d'un canton. Ce regard joue sur le décalage entre les réalités de la production et les images utilisées dans les publicités pour le fromage.

Pour y parvenir, le Musée alpin a repris des supports qu'avait déjà le Musée de Bagnes et les a adaptés pour un public majoritairement germanophone. À travers cette exposition, il prouve une fois de plus sa capacité à établir des ponts entre la ville et la campagne, en faisant entrer le monde de la montagne et toutes ses facettes au cœur de la capitale fédérale. Le Musée alpin soutient ainsi les efforts de notre interprofession pour faire connaître le Raclette du Valais AOP dans toute la Suisse (et au-delà). En retour, le Musée alpin mérite tout notre soutien. Alors, allons-y : sa visite vaut toujours la peine. Et cet été tout particulièrement !

Thomas Egger,
ancien conseiller national,
Président de l'Interprofession
Raclette du Valais AOP



TABLE DES MATIÈRES

Dans cette newsletter, nous avons le plaisir de vous informer sur les décisions de l'assemblée des délégués du 10 mai 2022 et sur d'autres sujets d'actualité. Pour en savoir plus, veuillez consulter les points suivants :

1. Décisions de l'assemblée des délégués du 10 mai 2022
2. La situation du marché
3. La Raclette du Valais AOP fête ses 15 ans
4. Projet de numérisation
5. Musée alpin suisse – Raclette du Valais AOP

1. DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU 10 MAI 2022

L'assemblée ordinaire des délégués 2022 de l'Interprofession Raclette du Valais AOP (IPR) s'est tenue le 10 mai 2022 à Bramois. Nous vous informons ci-après des décisions prises lors de l'Assemblée des délégués.

Affaires ordinaires

Les affaires ordinaires, telles que l'approbation du rapport de gestion, des comptes annuels du bilan 2021 et la décharge aux organes, ont toutes été approuvées à l'unanimité ;

Relèvement des prix indicatifs à partir du 1er août 2022

Les délégués ont décidé à l'unanimité de relever à partir du 1er août 2022 les prix indicatifs pour la vente directe d'un franc par kilogramme. Les nouveaux prix indicatifs ont été fixés comme suit :

- 20.- fr./kg pour les fromageries ;
- 21.- fr./kg pour les fromageries d'alpage

Le relèvement des prix indicatifs a été rendu nécessaire par l'augmentation massive des coûts des aliments pour animaux, de l'énergie, du transport, des frais d'emballage, de l'entretien, des machines, des réparations, etc.

Parallèlement au relèvement des prix indicatifs pour la vente directe, il est recommandé de **relever également le prix du lait à la production de 5 centimes par kilogramme de lait à compter du 1er mai ou du 1er juin 2022**. L'Interprofession recommande aux affineurs de fromage de relever le prix de vente au commerce de détail de **90 centimes par kilogramme pour les produits en meules et d'un franc par kilogramme pour les portions emballées**.

Important

L'inflation actuelle touche tous les secteurs de la filière fromagère. Afin d'éviter l'augmentation des coûts et donc une baisse des marges, il est important que tous les membres de l'Interprofession relèvent les prix de vente pour la vente directe, c'est-à-dire qu'ils appliquent les nouveaux prix indicatifs à compter du 1er août ou, au plus tard, du 1er septembre 2022. L'augmentation solidaire des prix à la vente directe est également importante vis-à-vis des affineurs de fromage, qui auraient sinon du mal à faire valoir leurs attentes tarifaires auprès du commerce de détail.



Redevance publicitaire sur la Raclette du Valais AOP

À deux abstentions près, les délégués des trois groupements (affineurs, fromageries, producteurs de lait) ont approuvé l'application de la nouvelle redevance publicitaire sur la Raclette du Valais AOP comme suit:

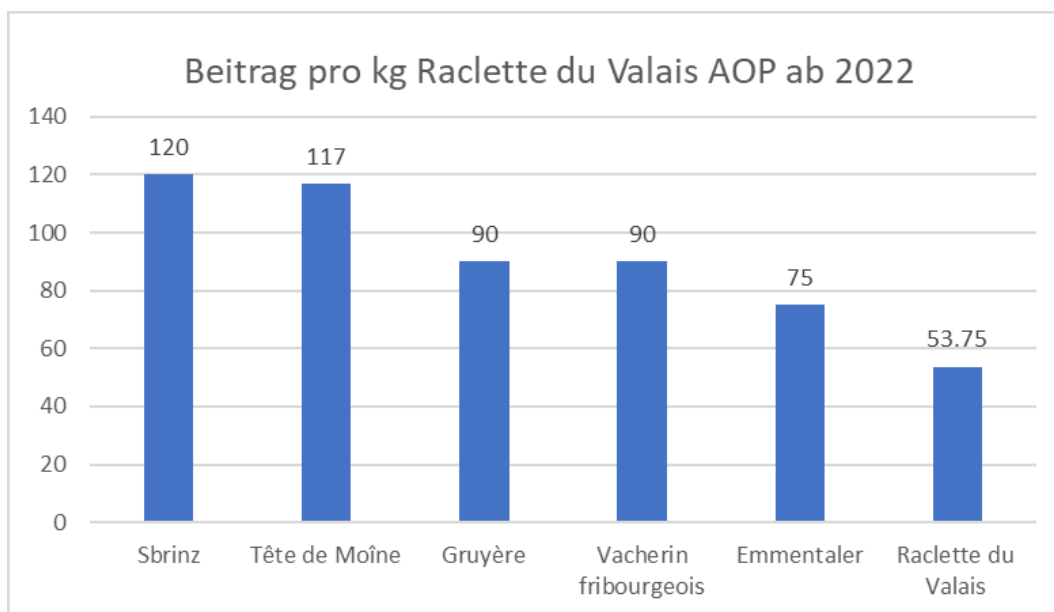
- **Nouvelle redevance publicitaire de 15 ct./kg sur le Raclette du Valais AOP à compter du 1er janvier 2022 (base de calcul : production 2021).**
- **Financement par les trois groupements : affineurs, fromageries/fromageries d'alpage et producteurs de lait, à raison de 5 ct./kg de fromage ou de 0,5 ct./kg de lait chacun.**
- **Première facturation aux fromageries/ fromageries d'alpage en juin 2022.**

Nous vous avons déjà informés en détail sur l'application de la nouvelle redevance publicitaire dans notre newsletter de février 2022. Nous vous rappelons ci-dessous les principaux points ayant incité les délégués à adopter la nouvelle redevance publicitaire à une large majorité.

- La pression du marché va se maintenir, voire se renforcer, tant au plan national qu'international. Le relèvement des prix effectué l'année dernière et celui qui est prévu pour août 2022 pourraient accentuer la pression sur les volumes de production. De plus, les attentes des consommatrices et consommateurs à l'égard de notre fromage sont très élevées. Afin de pouvoir maintenir et développer la valeur ajoutée et les quantités correspondantes, l'Interprofession a besoin de moyens financiers lui permettant de communiquer suffisamment sur les valeurs de notre marque.
- Des moyens financiers supplémentaires sont nécessaires pour travailler davantage sur les marchés ainsi que pour augmenter la production. Le niveau des contributions publicitaires actuelles ne permet pas de développer suffisamment les activités marketing pour consolider le positionnement de la Raclette du Valais AOP ainsi que d'autres spécialités fromagères valaisannes.

- La contribution publicitaire sera en fin de compte financée par les consommateurs, du fait du relèvement des prix indicatifs réalisé au printemps 2021, ainsi que de celui décidé pour le mois d'août 2022.
- Les actions marketing de l'Interprofession bénéficient en définitive à l'ensemble de ses membres. La redevance publicitaire envisagée est donc un investissement dans l'avenir de notre Interprofession.
- Les autres organismes comparables à l'Interprofession Raclette du Valais AOP reçoivent de la part des acteurs de leur secteur des contributions allant de 90 centimes à 1,20 franc par kilogramme de fromage.

Ces organismes disposent chaque année d'un budget promotionnel deux ou trois fois supérieur à celui de notre Interprofession. Les membres de l'Interprofession Raclette du Valais AOP s'acquittaient jusqu'à présent de 38,75 ct./kg de fromage (soit 22,75 centimes de redevance publicitaire cantonale et 16 centimes pour la marque de caséine). Avec la nouvelle redevance publicitaire appliquée exclusivement à la Raclette du Valais AOP, cette contribution passe à 53,75 ct./kg. Si l'on compare les chiffres avec ceux des autres interprofessions, les fromageries et fromageries d'alpage valaisannes certifiées AOP continuent de verser la contribution la plus faible pour la promotion des ventes.



Contribution par kilogramme de Raclette du Valais AOP à partir de 2022

Adaptation du règlement de taxation

Sur la base des expériences de la nouvelle commission de taxation, et afin d'adapter le règlement à la pratique, quelques modifications des articles 5,

6 et 11 du règlement de taxation ont été proposées à l'assemblée des délégués. L'adaptation du règlement a été approuvée à l'unanimité.

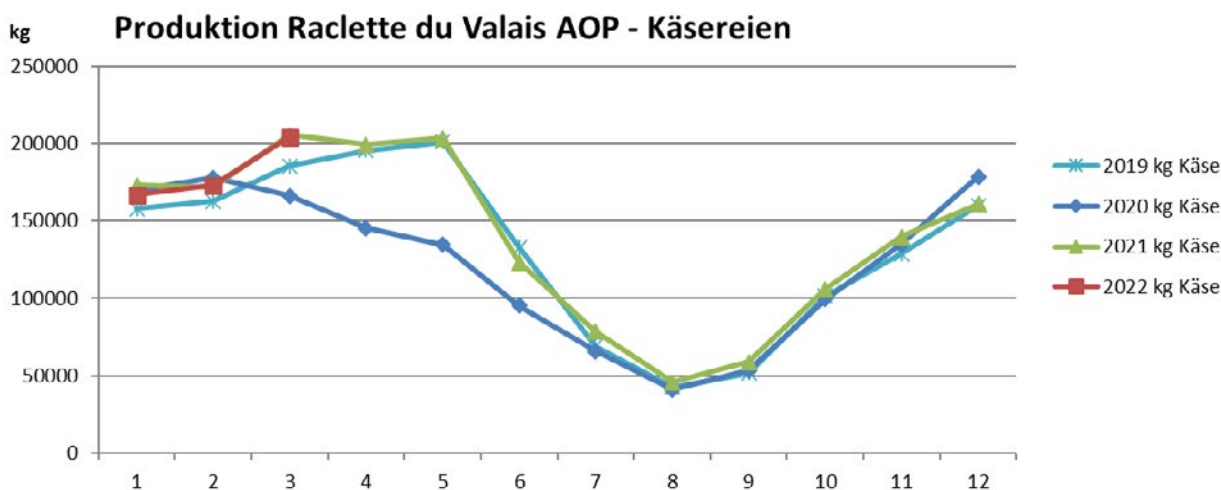
2. LA SITUATION DU MARCHÉ

En Suisse, la production laitière cumulée de janvier à mars 2022 s'est élevée à 848 449 tonnes, inférieure en cela de 2230 tonnes (ou 2,6 %) à celle de la même période de l'année dernière, et inférieure de 24 186 tonnes (ou 2,8 %) à celle de 2020. La baisse de la production laitière au premier trimestre s'explique notamment par une qualité de fourrage inférieure à la moyenne.

En Suisse, la production fromagère cumulée de janvier à mars 2022 s'est élevée à 50 434 tonnes, inférieure en cela de 65 tonnes (ou 0,1 %) à celle de la même période de l'année dernière.

Ont progressé principalement : Le Gruyère AOP (+910 t, +11,8 %), la Tête de Moine AOP (+259 t, +44,1 %), la mozzarella (+174 t, +3,0 %) et les autres fromages frais (+137 t, +3,4 %).

De janvier à mars 2022, la production de Raclette du Valais AOP s'est élevée à 545 tonnes, inférieure en cela de 6 tonnes (ou 1,2 %) à celle de la même période de l'année dernière. Cette légère baisse s'explique par une régulation de la production à la fromagerie Augstbord de Tourtemagne, ainsi que par une qualité de fourrage inférieure à la moyenne. Les ventes de Raclette du Valais AOP ont été très bonnes au cours des premiers mois de 2022.



Production Raclette du Valais AOP – Fromageries

| | |
|--------------|--------------------|
| 2019 kg Käse | 2019 kg de fromage |
| 2020 kg Käse | 2020 kg de fromage |
| 2021 kg Käse | 2021 kg de fromage |
| 2022 kg Käse | 2022 kg de fromage |

3. LA RACLETTE DU VALAIS AOP FÊTE SES 15 ANS

Le 15 octobre 2007, le Tribunal fédéral décidait de protéger l'appellation « Raclette du Valais AOP ». On pourrait donc fêter en 2022 l'anniversaire « Raclette du Valais AOP – 15 ans d'appellation d'origine protégée ». La commission marketing élabore ac-

tuellement un concept pour fêter cet anniversaire à travers différentes activités prévues pour l'automne 2022. Des informations détaillées seront diffusées en temps utile.

4. PROJET DE NUMÉRISATION

L'Interprofession a chargé une société informatique d'élaborer un concept de numérisation pour la taxation du fromage, la gestion des volumes et le décompte des primes de qualité. La mise en œuvre du projet devrait permettre à l'IPR de gagner du temps et d'optimiser les tâches administratives suivantes :

- numérisation de formulaires ;
- saisie automatique des rapports de taxation ;
- envoi automatique des rapports et commentaires ;
- économie de ressources grâce à une limitation des pertes.

Le programme en est actuellement à la phase de test. L'objectif est de le mettre en pratique cet été, ou au plus tard cet automne. Nous vous informons en temps voulu de la concrétisation du projet de numérisation.

5. MUSÉE ALPIN SUISSE – RACLETTE DU VALAIS AOP

Durant six mois, le Musée alpin suisse de Berne sera placé sous le signe de la Raclette du Valais AOP et présentera dans la capitale fédérale notre « tradition vivante » gastronomique déclinée en quatre grands chapitres : sa tradition ancestrale, la grande popularité actuelle de la raclette, la vache d'Hérens qui est l'une des races bovines fournissant le lait pour la raclette, et l'expérience gustative unique que procure ce fromage. Cette exposition peut générer entre 25 000 et 30 000 contacts. L'exposition se base sur celle que le Musée de Bagnes avait consacrée durant l'été 2020 à la Raclette du Valais AOP.

Pendant ces six mois, le restaurant du Musée alpin suisse mettra à l'honneur la Raclette du Valais AOP

Juni 2022

Mentions légales

Éditeur : IPR Raclette du Valais AOP
Avenue de la Gare 2
1964 Conthey
Telefon 027 345 40 90
Info@raclette-du-valais.ch

à travers différents mets et menus. De plus, différents événements permettront de déguster de la Raclette du Valais AOP. En août, une excursion est par ailleurs prévue à Bagnes : elle permettra de découvrir sur le terrain la production fromagère et de déguster différents fromages à raclette valaisans.

Pour l'IPR, c'est une grande joie et un grand honneur qu'un musée national consacre une exposition à notre spécialité fromagère.

